

Aménités conjugales

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

maintenant qu'il osait s'exprimer franchement, il confia ses peines à sa femme, en lui faisant remarquer ceci :

— Toi, tu n'aurais rien à risquer d'aller par là-bas. Tu as appris l'allemand dans un pensionnat à Horgen, chez les demoiselles Laiderer, mais moi, je n'ai été que douze mois en échange à Bümpliz où l'on me parlait toujours le français. Si au Conseil national, « ils » s'exprimaient en « Berndütsch », il y aurait peut-être possibilité de s'entendre, parce que c'est une langue qui ne connaît pas tant de détours et de compliments. On dit « wotsch oder wotsch nit » et puis c'est tout. Mais si les discours se font en bon allemand, comment veux-tu que je m'en sorte ?

Madeleine qui, elle, raffolait ouvertement des « dignités », comme elle disait, et qui voyait son François, le grand homme de Champgras, débarquer triomphalement à Lausanne en qualité de Conseiller fédéral, ne partageait point les scrupules de son mari.

— Ah, la belle affaire que de ne pas connaître l'allemand. Pour voter, ce n'est pourtant pas nécessaire et tu pourras toujours t'en tenir à ce que feront les autres députés vaudois de ton parti.

— Oui, sans doute, mais si j'étais amené par les circonstances à prendre la parole dans une discussion, je me trouverais embarrassé, parce que je n'aurais compris qu'une partie des orateurs.

— Dans ces cas-là, François, tu serais bien bon de te préoccuper de ce qu'ont « talmatché » les « allemands ». Dis seulement ce que tu as sur le cœur et laisse les autres conseillers se démêler comme ils voudront. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire que chacun prenne la parole, le principal est qu'on soit là pour voter du bon côté.

— Oui, cependant il faut penser à tout, car on ne sait jamais ce qui peut vous tomber dessus. Par exemple, s'il m'arrivait ce qui est survenu à notre éminent concitoyen M. Ernest Chuard et que je sois élu conseiller fédéral contre mon gré, sans avoir eu le temps d'y réfléchir, ce serait une vilaine histoire. Dans la suite, il faudrait bel et bien que je puisse saisir le sens de tous les discours que l'on m'adresserait touchant la gestion de mon département, que ces discours se débitent en allemand ou en français, peu importe.

— François, il y a pas là de quoi t'en faire, parce que, toi conseiller fédéral, nous devons habiter la ville fédérale et alors il me sera possible d'assister aux séances du Conseil national. J'irai me placer sur la tribune où nous étions assis lors de notre dernier voyage à Berne. Ainsi, je pourrai toujours facilement te renseigner sur ce qui se dira en allemand.

— Et les lettres dont je ne comprendrai pas un mot et qu'il me faudra signer ?

— Tu les signeras de confiance, attendu que tu pourras sûrement te fier à tes chefs de service qui sont, je pense, payés pour faire du bon travail.

— Et aux séances du Conseil fédéral qui me traduiront les discours de MM. Schulthess, Haab, Häberlin et Scheurer ?

— Il me semble que vous pourriez tenir vos séances à ta cave, tout aussi bien que vous le pratiquez ici quand la municipalité a des affaires à discuter. En étant tes hôtes et en buvant ton « Epesses », tes collègues n'oseraient pourtant pas faire autrement que de s'exprimer en ta langue, à moins qu'ils ne s'en tiennent au « Wotsch oder wotsch nit », ainsi que tu dis qu'on parle le « Berndütsch ».

— Si tu te représentes que les conseillers fédéraux n'ont que trois séances par année comme notre municipalité, tu te mets le doigt dans l'œil. On m'a dit qu'ils se réunissent deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, sans compter les séances extraordinaires. Te représentes-tu ce que cela me coûterait de les héberger si souvent ? Non, je n'irai pas à Berne pour me ruiner. Aussi, tout bien réfléchi, j'écrirai après-demain au capitaine Ducran que je suis trop occupé pour pouvoir encore accepter le mandat de con-

seiller national. Il y en a assez d'autres qui ne diront pas non.

— Voilà bien les hommes ; dès qu'ils ont une contrariété, ils perdent courage. Allons, François, accepte au moins le siège au Conseil national ! Si jamais tu devais être élu au Conseil fédéral, cela ne se passera pas dès ton arrivée à Berne. En attendant, tu auras le temps d'apprendre un peu l'allemand à force de l'entendre parler pendant les sessions. Ne te souviens-tu plus que le vieux régent Jeannot disait toujours que pour apprendre une langue il n'y avait rien de tel que de respirer l'air du pays où elle se parle ? Quelques mois de séjour à Marseille et l'on en revient tout plein de l'« assent » de la Cannebière ! C'est la phrase que le vieux Jeannot répétait souvent à l'école. A Berne, ce sera comme à Marseille. Vas-y sans crainte, François, c'est moi qui te le dis. En finale, tu n'es pas plus bête qu'un autre.

En écoutant le dernier argument de sa femme, Nourrisson se disait qu'elle et le vieux Jeannot pourraient bien avoir raison. C'est pourquoi il ajouta avec son petit air de martyr :

— Puisqu'il est écrit quelque part, je crois dans le Coran, « Ce que femme veut, Dieu le veut », je vois bien qu'il faudra que je me sacrifie, attendu qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. *Aimé Schabzigre.*

FINE RÉPARTIE

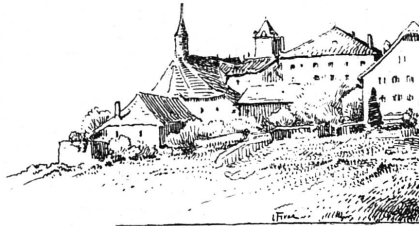
UNE compagnie de pontonniers établisait un pont sur l'Arve. Pendant ce temps, les deux tambours avaient reçu du capitaine l'ordre de s'exercer sur l'autre rive, derrière un bosquet de vernes.

Sur ces entrefaites, une savoyarde vint à passer près des tambours avec son âne qui se mit à braire.

Un lieutenant genevois en reconnaissance arriva aussi à cet endroit. Amusé par ce bruyant tapage, il s'approcha des soldats qui prirent aussitôt la position.

— Ah ! vous faites de la musique, leur cria-t-il en riant, et vous êtes trois musiciens ! Ce disant, il leur montra Aliboron claironnant. — Savez-vous ce qu'il joue celui-là ? leur demanda-t-il, malicieusement.

— Oui, mon lieutenant, c'est le rappel aux officiers ! répondit avec à-propos l'un des tambours. *A. Mex.*



EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTÊMES DE LA PAROISSE DE PULLY

Un ami du Conteur et de l'histoire de notre pays a bien voulu nous donner connaissance de la pièce suivante. Merci !

L'an 1652 au mois de Juin.
On a fait refondre le 2de Cloche de Pully, laquelle pesoit au poids de Vevez
savoir : 385 Livres
Etant refondue a pesé 435 »
Ainsi a été augmenté de 50 »
On a payé pour la refondre, savoir 200 Fl.
Item pour la décale à 6 LL. par quintal
Monte à 23 LL. par quintal
d'augmentation à 50 LL. »
= 73 LL. à 8 batz ft. 146 Fl.
Elle coute donc 346 Fl.
(signé:) Jn. Raccaud Pastr.
La grande cloche a été refondue l'an 1789.

Quod scriptum sit in Memoriam posteris.

L'an 1788. — Le 18e avril on a aperçu à Pully et à Lutry un léger tremblement de terre.

Le 25me May de ditte année, jour du Dimanche, on a ressenti à Midy et un quar, un trem-

blement de terre qui a excité grand bruit dans la Cure, les planchers et les boizages ont fortement éclaté. Cependant, par la grace de Dieu, il n'y a point eü de mal.

On l'a ressenti aussi plus ou moins par tout le village, de même qu'à Lausanne, Lutry et presque dans tout le pais ;

L'an 1788. — Ce jour là il faisoit une grande chaleur, qui même augmenta les jours suivants.

L'an 1789. — Sur la fin du mois de Mars la grande Cloche de Pully s'étant fendue, on l'a envoyée à Vevey pour la refondre et augmenter et le 9me aout suivant a été le premier dimanche que l'on a commencé à la sonner.

Cette même année 1789 l'hyver a été si rude depuis avant le Nouvel an jusqu'au mois de Mars, que les bleds ont été cuits en divers endroits, aussi le froment s'est vendu en aoust 7bre. et 8 bre. jusqu'à 36 baches le quarteron à Lausanne et le beau jusqu'à 38 batz ;

Sur la fin de l'année il s'est vendu encore jusqu'à 33 batz, et les autres graines à proportion.

Leurs Excellences, par un effet de leur paternelle bienveillance pour leurs sujets, en ont fait venir de Souabe et de Bavière plusieurs milliers de sacs de froment qu'ils ont fait vendre dans le pais seulement à 24 batz le quarteron, depuis 8 bre. 1789 jusqu'en 7 bre. et X bre. de 1790. ensuite à 23 et 21 batz.

Distribution du travail. — Comment faites-vous pour visiter une grande ville en deux jours ?

— C'est bien simple. Nous sommes trois. Ma femme visite les églises, ma fille les musées, et moi les cafés et les restaurants. Le soir, nous nous racontons nos impressions.

Amenités conjugales. — Marguerite, votre mari est insupportable ! il m'a tellement mordu ce matin qu'il a enlevé un morceau de mon pouce.

— Oh ? comme je le regrette ! Cette pauvre bête est au régime lacté, et le médecin a défendu qu'on lui donne de la viande...

DISCOURS DU BRIGADIER DELESSERT

DOTTERAT prend congé des agents du poste de St-François. Soirée d'adieu au cours de laquelle le brigadier Delessert a prononcé le discours suivant :

« Commissaire !

Je n'ai pas l'habitude de tenir des discours en public n'étant, Dieu merci ! ni avocat, ni ministre. On ne m'a jamais entendu causer dans une cantine, pas plus à un tir fédéral qu'à un abbaye et si j'essayais de me risquer ce soir c'est primo, parce qu'on me l'a demandé, et second parce que ça me fait plaisir.

N'empêche que je suis bien embarrassé parce qu'on a tant de choses à vous confier que j'en veux oublier passé la moitié !

Voilà trente ans que vous servez dans la police et on était encore gamins que vous nous dressiez déjà des rapports pour maraude, blage de vitres et tout le restant. Et, quand on s'est mis dans la police pour qu'elle ne puisse plus nous embêter, vous étiez déjà commissaire. Eh bien ! et ça je le dis parce que c'est vrai, on ne pouvait pas mieux tomber. Inutile !... Vous avez toujours trouvé moyen de nous commander sans nous commander, de nous engueuler sans nous engueuler, de nous fatiguer sans nous bragander et de nous surveiller sans nous espionner. Vous aviez le droit de nous traiter comme des inférieurs et vous nous avez traités comme des Vaudois... Qu'en est-il résulté ? C'est qu'au Poste on n'a jamais de discipline, pas la brague !... Seulement entendons-nous : on avait la meilleure de toute, puisqu'on vivait en famille. Vous étiez le papa, nous les gamins et ça marchait d'attaque ! Quand est-ce qu'on a eu des niaiseries ensemble ? Oh ! on s'est bien chicané quelquefois, mais ça n'a jamais dépassé un certain point. Le pis du pis que vous nous avez eu dit, c'est : Bougre d'Allemand !... Jamais vous n'avez été plus loin... Aussi, et ça c'est vrai on vous regrettera longtemps et on n'a pas voulu vous quitter comme ça : on s'est arrangé entre nous et, ma foi ! on aurait voulu faire davantage, mais on n'est actionnaire ni les uns ni les autres, et on vous offre, et de bon cœur, et vous l'accepterez comme on le donne, ce col-